

GRÈVE FÉMINISTE

DÉFERLANTE POUR L'ÉGALITÉ

la cgt FERC

8 mars : journée de grève féministe pour tous et toutes !

Alors que nous fêtons cette année les 50 ans de la loi qui impose non seulement un salaire égal pour un travail égal, mais aussi un salaire égal pour un travail de valeur égale, dans nos champs professionnels, comme dans tous les autres, les femmes subissent toujours plus la précarité, les bas salaires et les temps partiels imposés qui pèsent sur l'ensemble des travailleurs et des travailleuses. Pourtant la loi impose de comparer des métiers différents mais de valeur égale, pour garantir une égale rémunération, avec 4 critères : le diplôme, l'expérience acquise, les responsabilités et la charge physique et nerveuse. Mais la plupart des employeur-ses ne respecte toujours pas la loi et continue de discriminer les femmes. L'index « égalité salariale » n'est qu'une parodie : 99,9 % des entreprises obtiennent une bonne note, qui les exonère de sanctions alors que les femmes gagnent en moyenne plus d'un ¼ de salaire de moins que les hommes. Totalement opaque, il contient des biais qui invisibilisent les inégalités : syndicats et Inspection du travail sont dans l'incapacité de vérifier les calculs de l'employeur-ses.



Nous le disons depuis 2 ans, la crise sanitaire a renforcé les inégalités entre les femmes et les hommes avec une augmentation des violences sexistes et sexuelles, des charges domestiques et familiales qui incombent toujours pour 75 % aux femmes, de la précarité, mais aussi avec un droit à l'avortement fragilisé et des politiques publiques qui ont complètement mis de côté les questions d'égalité professionnelle.



Les écarts de salaire entre les femmes et les hommes sont toujours évalués à près de 28,7 %, 40 % pour les pensions et retraites. Ces écarts persistent aussi dans la Fonction publique du fait des primes, des heures supplémentaires, etc. et plus de 80 % des salarié-es à temps partiel sont des femmes. Le gouvernement, comme les précédents, renforce ces inégalités par les lois qui ont détruit le Code du travail, les lois LPR et de la transformation de Fonction publique qui généralisent la précarité en détruisant le statut et en instaurant des CDD de missions, les chaires de « professeur junior » et en multipliant les primes au mérite.

ÀESH, personnels de l'Éducation et universitaire, de formation, de la vie scolaire, médico-sociaux, administratifs, de laboratoire, de bibliothèques universitaire, mais aussi dans l'animation et le sport, toutes et tous attendent des mesures salariales fortes avec notamment une revalorisation significative du SMIC, base de toute grille salariale pour une personne sans qualification. Elles et ils l'ont démontré en participant à de nombreuses luttes ces derniers mois.

Pour que l'égalité salariale votée il y a 50 ans soit la règle et non une déclaration d'intention ou un vœu pieux, il y a urgence à l'imposer par des mesures coercitives dans les entreprises et à voter des budgets de rattrapage salariaux dans les services publics.



Il faut un plan de titularisation des personnels précaires du public sans condition de concours ni de nationalité et un droit automatique au passage à temps plein, une sur-cotisation patronale retraite sur les emplois à temps partiel, une majoration de toutes les heures complémentaires à 25 % et 50 % et la rémunération des temps de trajet entre deux employeur-ses.



Il faut augmenter le SMIC à 2000 € et dénoncer tous les avenants aux conventions collectives qui sont inférieurs à l'inflation voire les conventions collectives dont le salaire minimum est inférieur au SMIC.



Il faut aussi une égalité sur la question du temps de travail ce qui passe par la même durée pour le congé paternité / maternité post-naissance pour une coparentalité réelle ; des jours enfants malades rémunérés, y compris pour les salarié-es en télétravail ; la réduction du temps de travail pour permettre à toutes et tous de travailler en ayant du temps pour ses proches et pour soi ; la mise en place d'un service public d'accueil de la petite enfance et de prise en charge des personnes en perte d'autonomie.

Et comme l'égalité femme-homme passe aussi par la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, la FERC CGT revendique notamment :

- la mise en place de sanctions pour toutes les entreprises qui n'ont pas de plan de prévention et l'obligation de négocier sur le sujet ;
- des droits pour protéger les victimes de violences conjugales : interdiction de licenciement, droit à absences rémunérées pour faire ses démarches, droit à la mobilité géographique et fonctionnelle ;
- l'obligation de formation des professionnel-les, RH, managers, IRP et de sensibilisation de tou-tes les salarié-es une éducation à la santé, à la vie sexuelle et affective enfin effective et le déploiement à l'École d'une campagne de sensibilisation à ces violences à destination des élèves et des étudiant-es.

A l'occasion de la journée du 8 mars, journée de lutte pour les droits des femmes, journée de grève féministe, et parce que la conquête de l'égalité femme/homme fera émerger des droits nouveaux pour toutes et tous, la FERC CGT appelle les travailleurs et les travailleuses de l'enseignement, de la recherche, de la formation, de l'animation et du sport à se mettre en grève pour participer aux mobilisations et manifestations prévues partout sur le territoire à cette occasion.

